

BAYONNE. L'ex-avocat bordelais Christian Goy a été placé sous contrôle judiciaire. Il est poursuivi pour « viols sur mineures de moins de 15 ans »

Le substitut mis en examen

de Jean-Michel Desplos

Mais que se passait-il dans le monde judiciaire de Bayonne ? Après l'affaire du procureur de la République Pierre Hontang, poursuivi pour le vol et l'utilisation frauduleuse d'une carte bancaire en Allemagne, voilà que l'un de ses substituts, Christian Goy, se trouve impliqué dans un dossier de meurtres.

L'affaire a éclaté à la suite d'une plainte enregistrée, il y a quelques semaines, par les gendarmes de la compagnie de Landgon, en Gironde. Une jeune femme est venue déclarer que, mineure, elle aurait subi, avec sa sœur, les avances de Christian Goy en 1987 et 1988, dans la région de Bordeaux. A l'époque, Christian Goy était avocat au sein du barreau bordelais. Conseil dans un dossier de divorce, il aurait rencontré, à cette occasion, les deux filles du couple, âgées de 9 et 13 ans. Que s'est-il passé avec elles-ci ? L'information judiciaire ouverte, hier, par le parquet de Bordeaux devrait permettre de le déterminer car, à l'heure actuelle, la parole de Christian Goy s'oppose à celle de ses accusatrices. La jeune femme qui a déposé une plainte dit avoir été victime d'une agression à caractère sexuel. Sa



Christian Goy. Ancien avocat à Bordeaux, il a été nommé substitut du procureur à Bayonne en 2002

PHOTO ARCHIVES PATRICK BERNIERE

soeur également. Présenté, hier après-midi, au doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Bordeaux, le substitut de Bayonne a été mis en examen pour « viols sur mineures de moins de 15 ans par personne ayant autorité ». Il a été placé sous contrôle judiciaire.

Prudence. Les policiers spécialisés dans les atteintes aux personnes de la Direction centrale de la police judiciaire de Paris ont été chargés de mener les investigations sur cette affaire sensible. Mercredi, ils ont interpellé Christian Goy dans la plus grande discrétion et l'ont conduit en garde à vue au commissariat central de Bordeaux. Le substitut mis

La Rochelle, a longtemps exercé comme avocat à Bordeaux où il avait prêté serment dans les années 1970. Il est décrit comme un personnage souriant, discret, mais effacé. « Je ne pouvais pas imaginer que l'on puisse lui reprocher un jour des faits de cette nature. Je n'avais jamais entendu dire du mal de lui », affirme l'un de ses anciens confrères.

Magistrat depuis six ans. Avocat, il avait essayé de se constituer une clientèle sur le bassin d'Arcachon. A la fin des années 1990, l'intensification de la concurrence au sein de la profession l'avait incité à profiter des possibilités d'intégration qu'offrait la magistrature. Il avait alors quitté la barre sans regret, pour devenir juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Thionville en 2000. Nommé substitut au tribunal de Bayonne, deux ans plus tard, il devait être promu prochainement au rang de procureur.

Bien que mis en examen, Christian Goy bénéficie toujours de la présomption d'innocence à ce stade de la procédure. Ces enjeux judiciaires devraient lui valoir un congé forcé, en attendant que le Conseil supérieur de la magistrature se prononce sur une éventuelle suspension.

Christian Goy, 57 ans, natif de

Le leader de la CR 47 est libre

Agen. Hier, la cour d'appel a rendu son arrêt dans l'affaire concernant Serge Bousquet-Cassagne et Didier Galinou, leaders syndicaux de la Coordination rurale du Lot-et-Garonne, mis en cause dans l'affaire du saccage de la base logistique d'Intermarché, à Lectoure, le 18 août 2004. Condamné à deux ans de prison, dont six mois ferme, en première instance, Serge Bousquet-Cassagne écope finalement d'un an de prison avec sursis assorti d'une mise à l'épreuve de trois ans et de l'obligation de dédommager les parties civiles. Didier Galinou est condamné à la même peine, soit exactement ce qui avait été prononcé en première instance.

Le lycéen agresseur mis en examen

Violence filmée. L'agresseur présumé d'une enseignante, lundi, dans le lycée Lavoisier de Porcheville (Yvelines), où les violences avaient été filmées par un autre élève, a été mis en examen hier soir pour « violences volontaires ayant entraîné une ITT de moins de huit jours (cinq jours, NDLR) ». Elève en BEP, il a inter-diction « de résider dans le département des Yvelines, d'entrer en contact avec sa victime et avec ses anciens camarades de classe ». Il encourt cinq ans de prison.

BAYONNE

Le trinquet Saint-André
perd l'indéboulonnable Fredo

→ CAHIER LOCAL PAGE 2-5

ANGLLET

L'association Saga
se déchire

→ CAHIER LOCAL PAGE 2-8

SUD OUEST

PAYS BASQUE

VENDREDI 28 AVRIL 2006 / 0,80 €

www.sudouest.com

Explication au sommet

AFFAIRE CLEARSTREAM. Tandis que révélations et rumeurs se multiplient, Sarkozy et Villepin se sont efforcés, hier, de faire baisser la tension au sein de l'exécutif et de la majorité

→ CAHIER GÉNÉRAL PAGES 1-2 ET 1-6

AVIRON BAYONNAIS

Le président cherche
l'électrochoc

→ CAHIERS GÉNÉRAL PAGE 1-16 ET LOCAL PAGE 2-19

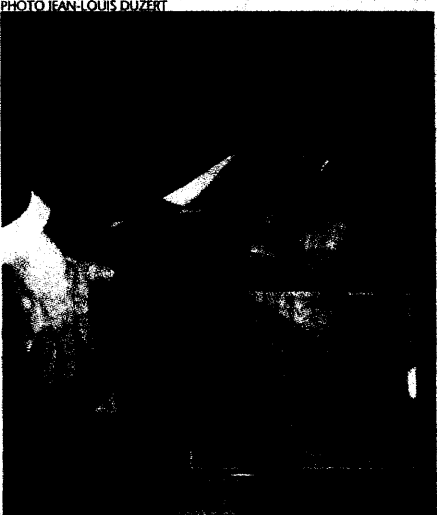


PHOTO JEAN-LOUIS DUZERT

VALLÉE D'ASPE

**Jean Lassalle
parmi les siens**

De retour dans son fief, le député a été accueilli avec beaucoup de chaleur et d'émotion

→ CAHIER GÉNÉRAL PAGE 1-5

JUSTICE

**Soupçonné
de viols**



PHOTO BERNIERE

Le substitut du procureur de Bayonne a été mis hier en examen et se trouve désormais sous contrôle judiciaire

→ CAHIER GÉNÉRAL PAGE 1-13